



NUMÉRO	SUJET
07-2026	Budget 2027
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Valérie Jeanrenaud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de Région de Nyon pour l'exercice 2027.

Contexte général

Le budget est présenté pour l'exercice 2027 au format MCH2, à la suite de nombreuses discussions et clarifications par le service des finances communales de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). La structure de ce nouveau plan comptable MCH2 a été travaillé et validé par les services cantonaux. La transition vers le nouveau modèle comptable s'est faite grâce à l'accompagnement de la fiduciaire Heller SA à Nyon pour permettre un travail de qualité.

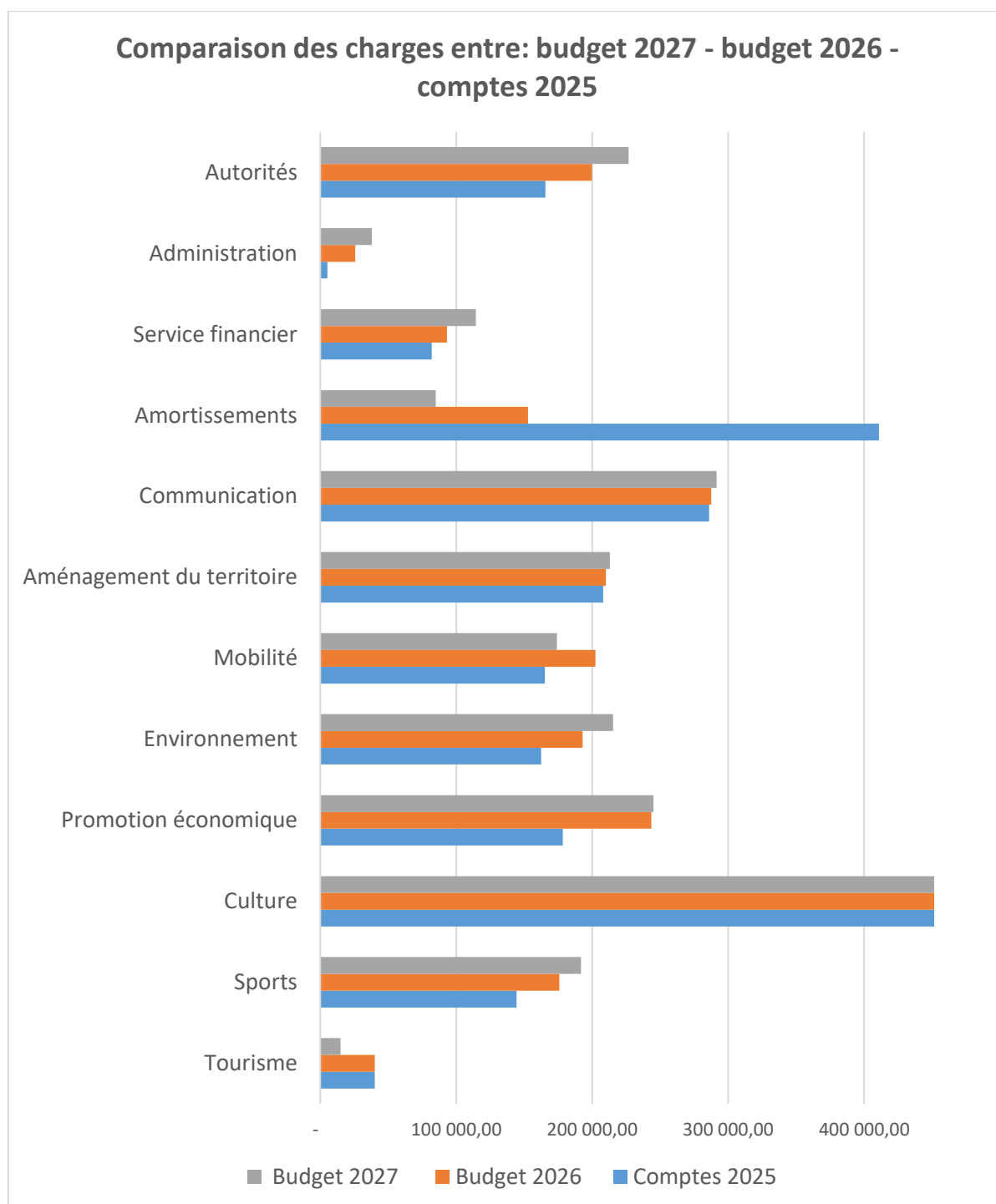
Le détail de ce budget 2027 est commenté ci-après, rubrique par rubrique. Il a été réalisé en conservant la même vision politique que pour l'exercice 2026 en cours. Le capital de l'association ayant pu être assaini, ce budget a comme objectif de présenter un résultat à l'équilibre en tenant compte des amortissements et attributions au fonds de réserve pour les études à venir, afin de garantir une situation financière saine de Région de Nyon dans le futur. Une stratégie visant à fixer les charges au niveau des recettes prévues paraît être l'approche la plus réaliste.

Le résultat présente un excédent de charge de CHF 461 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 59'539 propre au fonctionnement de notre association. Il est à noter que CHF 85'000 sont prévus pour les amortissements et attribution aux réserves, ce qui correspond aux montants annuels envisagés pour les futures dépenses extrabudgétaires.

Commentaires sur le budget 2027

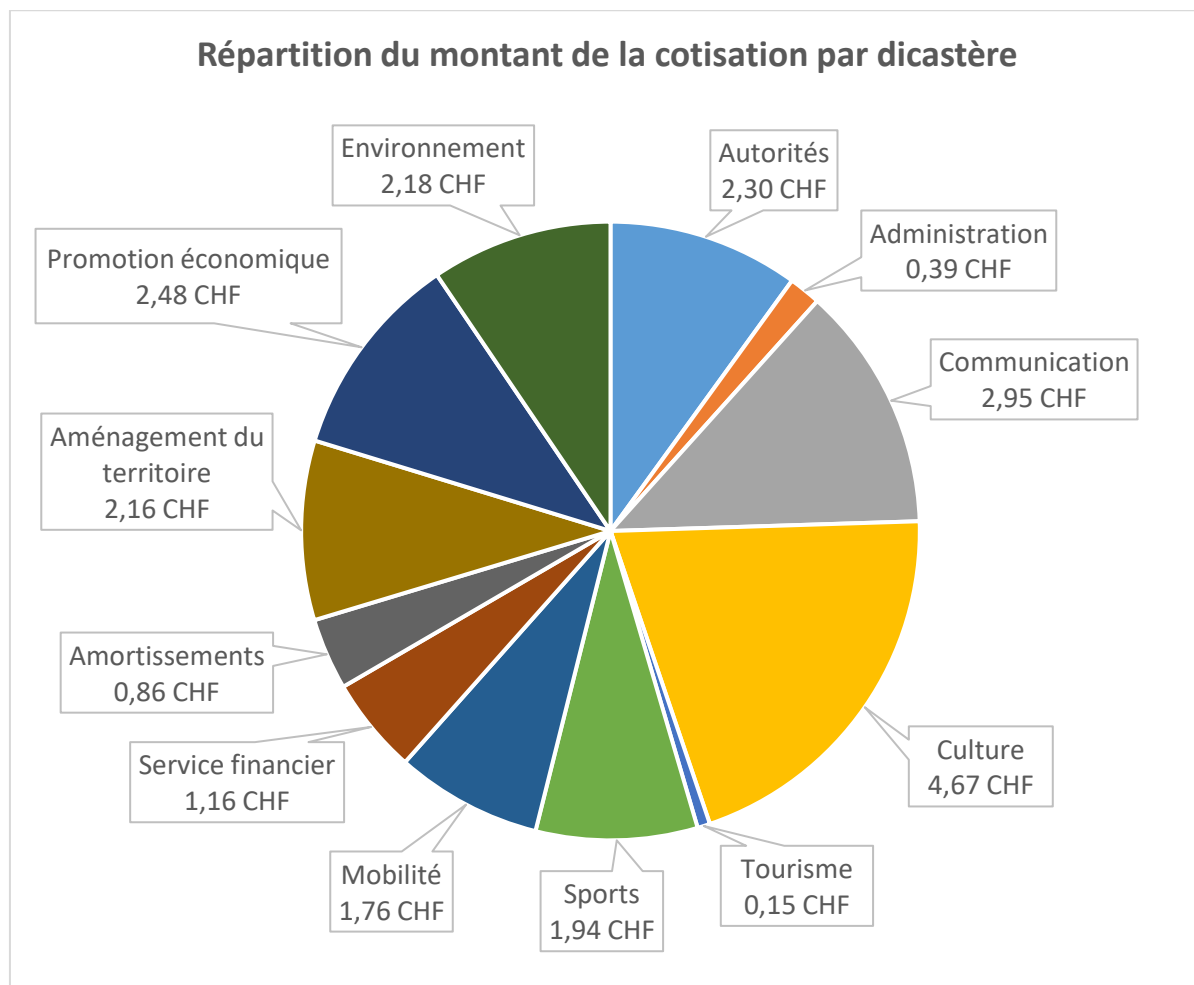
Comparaison des charges entre le budget 2027, le budget 2026 et les comptes 2025

Vous trouverez ci-après un graphique explicitant les principales modifications apportées au budget 2027 en comparaison au budget 2026 et aux comptes 2025, ainsi que les explications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent.



Répartition de la cotisation

Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant·e. Le budget 2027 a été réalisé sur une base d'environ 98'695 personnes. Le montant des recettes lié à la cotisation a été corrigé et légèrement revu à la baisse par rapport au budget 2026, la croissance démographique ayant été moins soutenue que prévue. Le budget étant équilibré, le montant total de la répartition du budget par dicastère correspond exactement au montant de la cotisation fixé à CHF 23.



Comme pour les années précédentes, toutes les imputations internes ont été calculées en fonction des taux d'activités effectifs dans chaque dicastère, basées sur un salaire moyen de l'équipe. Les augmentations liées à ces imputations internes ne seront pas commentées si elles ne sont pas liées à une modification des ETP dans le dicastère concerné.

Commentaires par compte

790700 Instances régionales, Législatif

Une augmentation substantielle est à noter concernant ce compte.

Le Comité de direction propose, à l'instar de plusieurs communes dans le district, de faire la captation des séances du Conseil intercommunal. Une demande en sens a été faite à CommuNyon, éditeur de NRTV. Les séances ne seraient pas diffusées en direct mais un montage serait effectué avant la diffusion, afin de supprimer les moments d'attentes lors des séances. L'offre reçue se monte à CHF 5350 par séance.

790701 Instances régionales, Exécutif

Les jetons de présences ont été adaptés à la baisse en fonction du résultat des comptes 2025. L'affiliation à une caisse de prévoyance a été budgétisée tel que décidé avec l'approbation du PR-64-2026 Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du Conseil intercommunal, ainsi que de Comité de direction.

790702 Instances régionales, Administration

Une augmentation liée à l'achat de matériel informatique est à noter pour cet exercice 2027. De nombreux ordinateurs ont plus de 7 ans et doivent être remplacés. De plus, l'inflation du matériel informatique est importante et doit être prise en compte dans ce budget.

790703 Instances régionales, Ressources humaines

L'équipe, qui compte quinze personnes pour un équivalent temps plein de 12,8 personnes, devrait rester stable en 2027. Toutefois, il est prévu de renforcer le poste existant PMiE de 10% ce qui amènerait les effectifs à 12,9 personnes.

790704 Instances régionales, Service financier

Pas de commentaire particulier sur ce compte.

790705 Instances régionales, Participations

Comme évoqué précédemment, le montant de la participation des communes a été légèrement corrigé et revu à la baisse par rapport au budget 2026, la croissance démographique ayant été moins élevée que prévue.

790706 Instances régionales, Amortissements et attribution aux réserves

Le montant des amortissements planifiés est en nette baisse par rapport aux exercices précédents. Ceci est dû aux efforts réalisés ces dernières années afin d'assainir les comptes. Les préavis votés dernièrement et dont l'amortissement est prévu par le fonds d'études et d'investissement ne devraient pas être clôturés en 2027.

790707 Instances régionales, Communication

Pas de commentaire particulier sur ce compte.

790708 Instances régionales, Aménagement du territoire

La Région a prévu de se faire accompagner par un mandataire pour réaliser un manuel de projet concernant l'élaboration d'un plan directeur régional. Le montant affecté à cette étude est en partie compensé par les subventions qui pourront être obtenues pour ce projet.

790709 Instance régionales, Mobilité

Il est à noter une diminution dans ce compte liée à l'installation du nouveau réseau de vélos en libre-service, dont la concession a été attribuée sans contribution publique.

790710 Instances régionales, Environnement

Jusqu'à présent, les réseaux agroécologiques ont été financés via le DISREN. Ce dispositif était approprié pour des projets à longue durée et à haut budget d'investissement. Cependant, pour la suite, deux changements importants sont à prendre en compte :

- Les budgets d'investissement des réseaux sont légèrement moindres, car de nombreux éléments pérennes ont déjà été mis en place (fleur de foin, arbres, arbustes).
- Les projets sont plus courts, en raison de la prochaine politique agricole (PA30+), et de la fusion des projets de réseaux et de qualité du paysage au niveau cantonal (date prévue pour 2028).

Pour ces deux raisons, nous proposons que Région de Nyon continue à cofinancer les projets des réseaux agroécologiques, ceci notamment afin de garantir une équité de traitement pour tous les réseaux, mais via le budget ordinaire de fonctionnement. Un montant de CHF 30'000 est prévu pour ces soutiens.

790711 Instances régionales, Promotion économique

Pas de commentaire particulier sur ce compte.

790712 Instances régionales, Culture

À la suite des études relatives aux retombées économiques et médiatiques des institutions culturelles conventionnées, mandatée dans le cadre du préavis 61-2025, la répartition des contributions de Région de Nyon entre le budget Culture et le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) a été réexaminée. Cette proposition a fait l'objet d'un préavis favorable de la Commission du tourisme.

Conformément aux préavis adoptés par le Conseil intercommunal et aux conventions en vigueur, les montants annuels globaux alloués aux quatre institutions sont maintenus en 2027. Le soutien total de Région de Nyon demeure ainsi fixé à CHF 300'000, soit CHF 100'000 pour l'Usine à Gaz, CHF 80'000 pour le far°, CHF 50'000 pour Visions du Réel et CHF 70'000 pour le Casino-Théâtre de Rolle.

La modification proposée porte exclusivement sur la ventilation entre les deux sources de financement. La part imputée au budget Culture passe de CHF 190'000 en 2026 à CHF 185'000 en 2027, tandis que la participation du FRAT passe de CHF 110'000 à CHF 115'000. Cette adaptation, sans incidence sur le montant total attribué à chaque institution, concerne Visions du Réel, dans le cadre du préavis 31-2023 couvrant la période 2024-2027, ainsi que le Casino-Théâtre de Rolle, dans le cadre du préavis 58-2025 couvrant la période 2026-2029. Les répartitions prévues pour l'Usine à Gaz et le far° demeurent inchangées.

Les montants des soutiens attribués par le FRAT sont directement imputés au compte 840000.3636.01

790713 Instances régionales, Sports

Il est proposé de légèrement augmenter les montants attribués au dicastère du sport afin de répondre à la forte hausse des demandes de soutiens.

790714 Instances régionales, DISREN

Pas de commentaire particulier, ce compte est équilibré par le fonds DISREN.

790715 Instances régionales, Fonds transports publics

Pas de commentaire particulier, ce compte est équilibré par le Fonds TP.

790716 Instances régionales, Fonds mobilité

Pas de commentaire particulier, ce compte est équilibré par le Fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

840000 Tourisme

Les charges et recettes sont majoritairement liées aux préavis votés ainsi qu'à l'application du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de Région de Nyon projetée pour 2027 est positive et se monte à CHF 59'539. Cette marge positive permet de dégager les ressources nécessaires, afin d'alimenter une réserve pour les investissements futurs.

La marge d'autofinancement globale (Annexe 3) de notre association est de CHF 373'735. Comme déjà énoncé dans les exercices antérieurs, celle-ci n'a aucune incidence économique sur le budget de fonctionnement de Région de Nyon car elle est principalement due aux comptes TP, Fonds Mobilité, DISREN et FRAT, qui ne sont pas couverts par les rentrées liées à la cotisation.

Conclusion

Le total des charges en lien avec les activités de Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 3'001'211. Celles-ci sont couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'000'750 et se divisent comme suit :

- les cotisations des communes membres pour CHF 2'270'000
- la participation du Canton pour CHF 720'750
- divers revenus pour CHF 10'000

Le résultat présenté affiche un excédent de charges de CHF 461. La marge d'autofinancement propre au fonctionnement de notre association est de CHF 59'539 et permet de couvrir les amortissements en cours.

Le budget 2027 de Région de Nyon s'inscrit dans la continuité des orientations politiques et financières des exercices précédents. Il vise à maintenir les prestations et les soutiens apportés aux communes membres et à la population, tout en garantissant une gestion rigoureuse des ressources et la pérennité des finances de l'association.

L'assainissement des comptes réalisé ces dernières années permet aujourd'hui de présenter un budget équilibré. Le maintien de la cotisation à CHF 23 par habitant-e témoigne de la volonté de maîtriser la charge financière des communes, tout en poursuivant les missions régionales dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement, l'économie, de la culture, du sport et du tourisme.

La marge d'autofinancement positive du fonctionnement permet par ailleurs de couvrir les amortissements en cours et de contribuer à la constitution de réserves destinées aux projets et investissements futurs. La poursuite de cette stratégie, fondée sur une adéquation entre les charges et les recettes prévisionnelles, demeure essentielle pour préserver la stabilité financière de Région de Nyon à long terme.

Au vu de ces éléments, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à approuver le budget 2027, qui permet de concilier la continuité des missions régionales, le maintien des soutiens aux communes et une gestion financière responsable.

Annexes

- Budget 2027 par classification fonctionnelle au format MCH2
- Budget 2027 par nature au format MCH2
- Autofinancement 2027 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements
- Budget échelonné
- Budget 2027 par ordre administratif au format MCH1 avec comparaison aux exercices précédents

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 07-2026 relatif au budget 2027,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver le budget 2027.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 octobre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général